

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>1</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

Séance publique du 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mr Stéphane SANSAC représenté par Mme Karine MINIC

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
M Michel PELLETIER
M Dominique ROMULUS
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mr Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20240705**

Subvention association Modern Jazz Olemps

Le conseil municipal, lors de sa séance du 04 avril 2024, a décidé d'allouer l'ensemble des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande éligible.

L'association Modern Jazz a bien envoyé un dossier de sollicitation mais, pour des raisons matérielles, celui-ci n'a pu parvenir en mairie avant la date souhaitée.

Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (subvention identique à 2023) à l'association Modern Jazz Olemps pour l'exercice 2024.

Oui l'exposé de Mme Ghislaine CRAYSSAC, rapporteur, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De valider** la subvention d'un montant de 500 € pour 2024 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20240701-5_DL20240705-DE
Reçu le 02/07/2024



Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le: **02 JUL. 2024**
- Sa publication :

- o Affichée le: **02 JUL. 2024**
- o Retirée le: